



**DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES ORIENTALES
ARRONDISSEMENT DE CERET**

**DECISION DU MAIRE
N°120/2022**

Gendarmerie - Travaux de peinture.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment des articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n° 14 du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce pour la durée du mandat ;

Considérant les attributions et les pouvoirs incombant à la commune en matière de gestion des bâtiments publics ;

Considérant l'état du bâtiment de la gendarmerie ;

Considérant l'échelonnage des travaux consacrés au bâtiment convenu avec les autorités compétentes de la gendarmerie ;

Article 1. : **Décide** la réalisation de travaux des façades de la gendarmerie, comprenant le bloc A et le bloc B ;

Article 2. : La mise en place du chantier avec échafaudages est réalisée par l'entreprise LES ATELIERS MODERNES, 8 Ter Rue des Rouges Gorges 66 700 Argelès, devis n° 211207 pour un montant de 9 400.00 € HT ;

Article 3. : En ce qui concerne la façade du bloc A les travaux comprennent la préparation, la mise en peinture de la façade, la murette extérieure (même procédure) et l'étanchéité de la toiture des escaliers ; les travaux sont réalisés par l'entreprise LES ATELIERS MODERNES, devis n° DE 0030 pour un montant de 45 515.00 euros HT ;

Article 4. : En ce qui concerne la façade du bloc B les travaux comprennent la préparation, la mise en peinture de la façade ; les travaux sont réalisés par l'entreprise LES ATELIERS MODERNES, devis n° DE 0031 pour un montant de 22 903.00 euros HT ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 5. : Les parties métalliques (gardes décorations) seront également traitées dans une phase de préparation suivie d'une mise en peinture; les travaux sont réalisés par l'entreprise LES ATELIERS MODERNES, devis n° DE 0032 pour un montant de 18 600.00 euros HT ;

Article 6. : Le Directeur Général des Services et le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Banyuls sur mer, le 16 juin 2022.

Le Maire,

Jean-Michel SOLÉ

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE BANYULS SUR MER' and 'FR - DR - 66334'. The signature is a stylized, cursive script.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.